



FERUS BP 114 13718 ALLAUCH CEDEX

DOSSIER EN ACCOMPAGNEMENT DES PLAINTES DEPOSEES LE 18 AOUT 2007

L'objet de l'association FERUS est notamment d'articuler et de coordonner toutes actions de recherche, sensibilisation et d'éducation liées à la présence et à la réhabilitation de l'ours, du loup et du lynx et de favoriser le maintien et le renforcement des populations d'ours. Notre association est agréée au titre de l'article L-141-1 du Code de l'environnement dans le cadre national.

Dans le cadre de cet objet, FERUS a déposé plainte, par courrier du 18 août 07, auprès des Procureurs de la République de Tarbes et de Saint-Gaudens contre telle personne qu'il leur plaira de bien vouloir déterminer, en conformité avec l'article L-411-1 du Code de l'environnement qui précise que :

«Sont interdits la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente et leur achat...».

et cela également au regard de l'article L.415.3 du même Code de l'environnement qui indique que :

«Est puni de six mois d'emprisonnement et de 9000 Euros d'amende :

- le fait de porter atteinte à la conservation d'espèces animales non domestiques ou végétales...».*

et cela également au regard de l'article R.415.1 du même Code de l'environnement qui indique que :

« Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe le fait de :

- Perturber de manière intentionnelle des espèces animales non domestiques protégées au titre de l'article L.411-1*
- Contrevenir aux dispositions des arrêtés préfectoraux pris en application des articles R.411-15 et R.411-17»*

L'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, ayant été pris en application de l'article L.411-1 et citant l'ours dans son article 2, toute tentative de destruction de cette espèce est une violation de l'article L.411-1 et L.415-3 et toute perturbation intentionnelle est une violation de l'article L. 411-1 et R.415-1.

SOMMAIRE

- Chronologie d'une mort annoncée 3
- Les conséquences de telles battues d'effarouchement 6
- Enquête menée auprès de spécialistes de l'ours 7
- Informations divulguées par un dénommé Louis Dollo 15
- Menaces parmi d'autres 17

A CONSULTER EN LIGNE

- Journal Télévisé 12/13 FR3 Midi-Pyrénées du 10 juillet 2007 sur battue :
http://yvan.puntous.free.fr/fr3_midi-pyrenees_10_07_2007_franska.wmv
- Journal Télévisé TF1 du 12 juillet 2007 :
http://yvan.puntous.free.fr/tf1_franska.mpg

ANNEXES

- Plainte de FERUS du 18 août 2007
- Plainte de FERUS du 3 août 2006
- Interview du DR Claude Guiraud, vétérinaire et président du groupe d'étude européen d'écopathologie de la faune sauvage de montagne parue dans la Dépêche du Midi du 11 août 2007.
- *La Dépêche du Midi* du 11 07 07, article *Pyrénées. Les éleveurs régleront eux-mêmes le problème Franska. Hier ils ont repoussé l'ourse dans la plaine. La chasse à l'ourse ouverte*
- *La Dépêche du Midi* du 11 07 07, article *RICHARD SASSUS a croisé Franska, dans la nuit de lundi à mardi. L'homme qui a vu l'ourse. Extrait : «**J'avais participé à la traque de l'ourse hier soir** »*
- Dépêche AFP du 12 07 07, *Les anti-ours se mobilisent après la décision ministérielle de déplacer Franska*
- Extrait de Lourdes-infos.com du 17 07 07
- *Journal du Dimanche* du 24 juin 2007, article « *Prends garde à toi, Franska!* »

Chronologie d'une mort annoncée

Le 28 avril 2006 : Franska, ourse baptisée ainsi par les slovènes en hommage à la France, est lâchée à Bagnères de Bigorre dans les Hautes-Pyrénées. 6 ans, 110 kg, équipée d'un collier émetteur et d'un émetteur intra-abdominal.

Le 30 avril 2006 : un premier pot rempli de miel et de morceaux de verre est retrouvé sur les hauteurs de Bagnères de Bigorre par un randonneur.

Le 1er mai 2006 : la zone est ratissée par les gendarmes et les gardes ONCFS, **11 autres gobelets marqués «attention, poison anti-ours»** sont retrouvés. Franska est repérée sur Gazost puis refoulée lors d'**une battue des anti-ours sur la zone de Bagnères**.

Le 2 mai 2006 : dans la *Dépêche du Midi* : «*Pour nous, le but c'est que l'ours reparte chez lui*» ajoute le maire de Betpouey (Hautes-Pyrénées). En guise d'avertissement, il rappelle : «*La montagne, c'est notre terrain de jeu.*»

Le 13 mai 2006 : manifestation des anti-ours à Bagnères de Bigorre. Slogans : "Ours en liberté, montagne en danger", "**Rendons la peau de l'ours avant de l'avoir tué**", "Les ours en Slovénie, au zoo Nelly", "Franska retourne en Slovénie".

Mai 2006 : Franska a été énormément mobile. Elle est d'abord allée vers l'est (commune de Campan). Puis elle a réalisé un grand déplacement vers l'ouest jusqu'à la limite des Pyrénées-Atlantiques (commune d'Arrens Marsous). Puis elle a effectué une incursion en Aragon. Elle est revenue ensuite plein nord en passant par Cauterets puis vers l'est en passant par Saint Savin où des traces d'ours ont été observées par la population locale, pour aboutir dans la vallée d'Aure vers le 23 mai.

Le 2 juin 2006 : le Conseil Général des Hautes-Pyrénées vote une motion se prononçant contre les réintroductions d'ours et demandant l'abandon du plan de renforcement.

Le 9 juin 2006 : Franska est arrivée en Béarn depuis quelques jours. Elle s'installe entre la vallée d'Ouzoum (64), le massif de l'Estibète (65) et celui du Pibeste (65), entre Béarn et Bigorre.

Le 29 juillet 2006 : **Monsieur Pierre Casassus-Lacouzatte au nom de la Fédération Transpyrénéenne des Eleveurs de Montagne**, dont le siège est basé à la mairie de Laruns (Pyrénées-Atlantiques) **organise une traque d'effarouchement contre l'ourse Franska** en coordination avec les éleveurs des Hautes-Pyrénées. Battue et participants très médiatisés.

Le 1er août 2006 : point sur les dégâts de Franska : 44 ovins classés «imputables», 26 ovins classés «incertains». Nous sommes loin des chiffres annoncés par voie de presse par les opposants à l'ours.

Le 3 août 2006 : FERUS dépose plainte contre les battues d'effarouchement.

Le 5 août 2006 : une **nouvelle battue** a lieu contre l'ours Franska ; les anti-ours cachent leurs visages.

Hiver 2006/2007 : Franska dort, quelque part dans l'ensemble Pibeste-Estibète (65), où elle est cantonnée depuis début juin 2006.

Dès le 2 avril 2007 : l'ourse Franska montre les premiers signes d'activités autour de sa tanière. Pas d'ourson.

Dès le 16 avril 2007 : alors qu'elle était sédentarisée depuis près de 10 mois, elle file subitement vers l'est, d'abord sur Hautacam, puis Bagnères et la vallée d'Aure (est des Hautes-Pyrénées).

Fin avril 2007 : Comme prévu, le collier de localisation GPS de Franska se décroche. Elle est encore suivie par le biais d'un émetteur radio. Elle vadrouille entre Haut-Adour, Nistos et Barousse.

Le 9 juillet 2007 : les **éleveurs des Hautes-Pyrénées se lancent dans une véritable traque à l'ourse Franska afin de la repousser dans la plaine**. Le présentateur du JT de 19/20 sur France 3 Midi-Pyrénées parle de Franska et indique mot pour mot : "**Les éleveurs de la Barousse et du Nistos ont annoncé cette après-midi leur intention d'abattre l'ourse Franska. [...] On parlera demain de cette importante décision dans nos éditions locales et régionales.**"

Le 10 juillet : le présentateur du JT du 12/13 sur France 3 Midi-Pyrénées parle de la battue organisée la veille et indique mot pour mot : *«Un certain nombre d'éleveurs de la Barousse et du Nistos est exaspéré par les attaques de l'ours sur leurs troupeaux. Hier, ils ont donc annoncé leur intention, je cite, d'éradiquer le problème et pour commencer, ils ont organisé une battue afin d'effrayer le plantigrade».*

Les 9 et 10 juillet 2007 : **La chasse à l'ours est ouverte**. Extrait de la *Dépêche du Midi* du 11 juillet 07 : *«Ils ont pris les sentiers de montagne et une dizaine de fusils. Ils ont tiré en l'air dans la forêt où ils pensaient trouver Franska. « Si on voit l'ourse, on tournera le canon vers elle » avertissent 70 éleveurs des Hautes-Pyrénées et du Comminges. Lundi soir et hier, ils ont lancé des battues à l'ours dans la vallée du Nistos, à l'est des Hautes-Pyrénées. Ils ont d'abord voté. À la quasi-unanimité, ils ont décidé de se mettre dans l'illégalité en se débarrassant par eux-mêmes de la prédatrice Franska. (...)L'effarouchement a réussi. Hier à l'aube, Richard Sassus, ouvrier à l'usine d'eau de Ferrère, a suivi l'ourse pendant 200 m sur la route, près de la grotte de Gargas et de la cathédrale Saint-Bertrand de Comminges. Dans la journée, l'animal a été signalé dans un bois près de Montréjeau, à 400 m d'altitude. Hier soir, les éleveurs occupaient ce secteur et repoussaient la bête à coups*

de pétards vers l'autoroute. (...) Si elle reste en plaine, Franska sera capturée, comme avant elle Balou et Sarousse. Ils ont été relâchés en montagne par la suite. Joëlle Fortassin prévient : « On préfère cette issue à une autre plus définitive. Mais qu'elle ne soit pas relâchée dans les Pyrénées ».»

Le 10 juillet 2007 : sur France 3 (édition des régions) **un reportage montre des hommes parcourant la montagne, fusils en main, et tirant en l'air pour "faire peur" à Franska.** Le maire de Générrest était présent, ainsi qu'un éleveur (M. Campan) qui dit maintenant garder son troupeau nuit et jour avec son fusil...

Le 12 juillet 2007 : Le ministère envisage de déplacer l'ourse Franska loin des zones habitées ; *"Il ne s'agit pas de capturer l'ours Franska. En revanche il y a un protocole prévu pour ramener les ours vers des espaces plus sauvages s'ils se rapprochent trop des espaces urbains»* indique la secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet à l'AFP. **Des éleveurs mettent sur pied en fin d'après-midi, une traque, avec balles à blanc, dans le secteur de Tuzaguet, proche de Lannemezan, dans les Hautes-Pyrénées, où Franska a été repérée.**

Le 13 juillet 2007 : le préfet Emmanuel Berthier met en garde les organisateurs de battues d'effarouchement.

Le 16 juillet 2007 : Franska a finalement retrouvé toute seule le chemin de la montagne. Franska est vue vers 13h près du Bas Nistos (65). **Une traque est immédiatement organisée.**

Le 26 juillet 2007 : la secrétaire d'Etat à l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet déclare qu'elle n'envisage pour l'instant ni la capture ni le retrait des Pyrénées de l'ourse slovène Franska et annonce qu'elle va demander une nouvelle expertise sur Franska -responsable de la mort de près de 150 brebis depuis son arrivée dans les Pyrénées en 2006- en faisant appel à des spécialistes étrangers et indépendants, sous la responsabilité de l'équipe "ours" de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Ce même jour, **Louis Dollo annonce** sur son site: «**Franska et le plan ours plombés !** ».

Le 9 août 2007 : Franska est tuée par une voiture près de Lourdes.

Le 13 août 2007 : Dépêche AFP: *"Les clichés radiographiques réalisés préalablement à l'autopsie mettent aussi en évidence la présence de plusieurs dizaines de plombs de petit calibre ayant atteint l'animal sur l'arrière-train, il y a environ un mois selon l'expert, qui exclut formellement que ces plombs puissent être à l'origine de la mort de l'ourse", ajoute le communiqué.*

En outre, les traces des coups de fusil montrent que l'ourse ne menaçait pas les tireurs puisqu'elle leur tournait le dos.

Les conséquences de telles battues d'effarouchement

«*Si un dérangement intervient dans un site habituellement tranquille, l'ours est décantonné*». (Caussimont 1997 dans L'ours brun des Pyrénées).

«*Les ours décantonnés qui ne connaissent pas le territoire qu'ils ont adopté, recherchent leur nourriture plus difficilement et s'attaquent plus facilement au bétail*.(Camarra 1983, Caussimont 1981 et Chaumeil 1989)» dans L'ours brun des Pyrénées.

Ces dérangements entraînent des déplacements excessifs et les conséquences sont doubles :

Pour l'ours lui-même :

- risque de mortalité accrue lors de l'hibernation. Si ces dérangements se répètent, l'animal n'a pas le temps d'utiliser au maximum les ressources trophiques du milieu pour faire ses propres réserves.
- la crainte de l'homme et la faim, consécutives à ses battues, obligent l'animal à se déplacer davantage, à traverser des territoires peu favorables ou qu'il ne connaît pas, d'où un risque plus important d'accidents volontaires (actes de malveillance) ou non (chutes).

Pour les éleveurs :

L'ours ainsi dérangé ne pouvant pas s'installer convenablement sur une zone a donc plus de mal à trouver sa nourriture. Il va donc céder à la facilité et attaquer davantage le bétail, d'autant plus facilement qu'il se trouve dans des zones comme la vallée de l'Ouzoum et le massif de l'Estibète, où les troupeaux de petite unité ne sont pas gardés.

C'est donc un cercle vicieux.

Les battues qui sont supposées avoir lieu pour décantonner l'ours qui cause des dommages entraînent en fait encore plus de dégâts sur les troupeaux.

Voir aussi en annexe : **interview du DR Claude Guiraud, vétérinaire et président du groupe d'étude européen d'écopathologie de la faune sauvage de montagne parue dans la Dépêche du Midi du 11 août 2007.**

Enquête menée par FERUS auprès de spécialistes de l'ours en Europe

Cette enquête a été menée en 2006 dans le cadre de la plainte déposée par l'association FERUS le 3 août 2006 par rapport aux battues d'effarouchement

Texte adressé à des spécialistes européens de l'ours :

Mr X,

It is prohibited by the French law to disturb intentionally the protected species. The bear is a protected species in France. Opponents to the programme of reinforcement of the population of bear in the Pyrenees carried out "startling hunts" this summer. They announced that they were going to continue.

We have lodged a complaint against the organizers of one of these "startlings trackings". Justice inquires to know which consequences these fake hunts could have on the bears.

In general those startling hunts take place randomly, in forests that the bear attended or still attends. There is few bears (maximum 20) but the stockbreeders know where the attacks on the sheep take place and choose these zones to make their "hunts". They shout, make noise, shoot in the skye.

Could you tell us if you have information or data on the impact that such dealings can have on bears, in particular on bears which have been just transplanted from another country? Do the bear just move away or can the repetition of these acts seriously disturb its preparation for the hibernation and its search for den ?

Thanks for helping us to bring concrete information to French justice.
Association Ferus

Traduction en français :

Monsieur,

La loi française interdit de perturber intentionnellement les espèces protégées. L'ours est une espèce protégée en France. Des opposants au programme de renforcement de la population d'ours dans les Pyrénées ont effectué des "battues d'effarouchement" cet été. Ils ont annoncé qu'ils allaient continuer.

Nous avons porté plainte contre les organisateurs d'une de ces battues. La justice enquête pour savoir quelles conséquences ces battues pourraient avoir sur les ours.

En général les battues ont lieu un peu au hasard mais dans des forêts que l'ours a fréquenté ou fréquente encore. Il y a très peu d'ours mais les éleveurs savent où ont lieu les attaques sur les moutons et choisissent ces zones pour faire leurs battues. Ils crient, font du bruit, tirent des coups de feu en l'air.

Pourriez vous nous dire si vous avez des informations ou des données sur l'impact que de tels agissements peuvent avoir sur des ours, notamment sur des ours qui viennent d'être transplantés d'un autre pays ? L'ours se contente-t-il de s'éloigner ou la répétition de ces actes peut elle perturber gravement sa préparation pour l'hibernation et sa recherche de tanière ?

Merci de nous aider à apporter des informations concrètes à la justice française.
Association Ferus.

Témoignages/documents des spécialistes européens reçus :

1/ Linnell, J. D. C.; Swenson, J. E.; Andersen, R.; Barnes, B.

How vulnerable are denning bears to disturbance?

2000 Wildlife Society Bulletin 28: 400-413

When exposed to human disturbance, most large carnivores are able to move away from the source with little energetic cost. Bears represent an exception in that during winter, most individuals spend several months in an energy-saving state of hibernation in a den. This implies that disturbance of denning bears has the potential to have a large energetic cost, although data on the subject are rather diffuse. We reviewed the literature on den-site selection, denning physiology, and responses to disturbance for the brown bear (*Ursus arctos*), black bear (*U. americanus*), and polar bear (*U. maritimus*).

Generally, bears select dens one to 2 km from human activity (roads, habitation, industrial activity) and seemed to tolerate most activities that occurred more than one km from the den. Activity closer than one km and especially within 200 m caused variable responses. Some bears tolerate disturbance even inside the den, but bears will abandon dens in response to activity within this zone, especially early in the denning period. Den abandonment by brown and black bear females with cubs of the year can lead to increased cub mortality. Specific excavated or ground dens are rarely reused, whereas natural caves or hollow trees are reused with varying frequency. There is often some distance between an individual bear's consecutive dens. This indicates that loss of a single denning area following human disturbance will not always lead to deleterious effects, if alternative denning areas are available within the home range.

Traduction en français :

Quand ils sont en butte à des dérangements d'origine humaine, la plupart des grands carnivores sont capable de s'éloigner de la source de perturbation en dépensant peu d'énergie. Mais les ours représentent une exception dans la mesure où pendant l'hiver, la plupart d'entre eux passent plusieurs mois dans un état d'hibernation en tanière qui implique d'économiser l'énergie. La conséquence est que la perturbation des ours dans leurs tanières peut avoir un coût énergétique élevé, même si les données sur le sujet sont relativement éparées. Nous avons passé en revue la littérature sur le choix par les ours des sites d'hivernage, sur la physiologie de l'hibernation, et sur les réactions au dérangement des ours brun (*ursus arctos*), noir (*u.americanus*) et polaire (*u.maritimus*).

En général les ours choisissent les lieux d'hivernage à un ou deux kilomètres au moins des activités humaines (routes, habitations, industries) et semblent tolérer la plupart des activités qui ont lieu jusqu'à un kilomètre de leur tanière. Une activité intervenant à moins d'un kilomètre et tout particulièrement dans un rayon de 200m provoque diverses réactions. Certains ours tolèrent la perturbation même à l'intérieur de la tanière, mais d'autres vont abandonner celle-ci en réponse à des activités dans cette zone des 200m, notamment au début de l'hivernage. L'abandon de la tanière par des femelles d'ours brun et noir accompagnées de jeunes de l'année peu conduire à une augmentation de la mortalité des jeunes. Les tanières spécialement creusées par l'ours ou les trous dans le sol sont rarement réutilisés, alors que les grottes et les trous dans les arbres sont réutilisés à des intervalles variables. Il y a souvent une certaine distance entre les tanières successives d'un même ours. Cela indique que la perte d'une seule zone de tanière consécutive à une perturbation humaine ne conduira pas toujours à des effets pernicieux, si des tanières de rechange sont disponibles à l'intérieur du territoire fréquenté par l'ours.

Linnell, Swenson, Andersen, Barnes.

Jon Swenson, Suède/Norvège (2200 ours), biologiste norvégien, président du groupe des spécialistes des ours de la commission de sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN.

2- Djuro Huber, Croatie (environ 1000 ours), professeur et chercheur à la faculté vétérinaire, spécialiste des grands prédateurs.

From : "Djuro Huber"
To : <sabimat@infonie.fr>
Cc :
Date : Tue, 19 Sep 2006 21:22:21 +0200
Subject : RE: bears in France

Dear FERUS friends,

Here I try to list the problems that disturbance causes to bears:

1. Disturbance from the winter den is the worst case. The cubs born that winter surely die.
2. Spring disturbance can easily separate mother from cubs, that likely die when left alone.
3. Disturbance in the mating season (May-June) may leave a female unfertilised.
4. Mid summer disturbance is the least problem, but surely not desirable.
5. Fall disturbance may chase the bear from the favourite feeding areas. Together with repeated disturbance it may result in insufficient fattening. This may cause: a) winter death, b) loss of cubs, c) bear approaching villages and livestock in late fall and winter.
6. Any disturbance increases the chances of encounter with humans, including potential dangerous situations for a person, but above all increases the probability of bear death (man with a gun typically shoots in a "self defence").

So much this time,
Djuro Huber.

Traduction en français :

Voilà la liste des problèmes que le dérangement cause aux ours :

- 1) Le dérangement d'un ours en tanière pendant l'hiver est le pire des cas. Les jeunes nés pendant cet hiver mourront sûrement. [NB les jeunes nés cet hiver là, à la fin de l'hibernation, et non les jeunes de l'année précédente qui hibernent au côté de leur mère].
 - 2) Le dérangement au printemps peut aboutir à séparer les jeunes de la mère. Dans ce cas ils meurent probablement.
 - 3) Les perturbations pendant la période d'accouplement (mai-juin) peu laisser des femelles non fécondées.
 - 4) La perturbation en plein coeur de l'été est la moins grave mais elle n'est sûrement pas souhaitable.
 - 5) Le dérangement à l'automne peut chasser l'ours de ses zones de nourrissage favorites. En cas de perturbations répétées on peut aboutir à un engraissement insuffisant. Ce dernier peu conduire a) à une mortalité hivernale b) à la perte des oursons c) l'ours à se rapprocher des habitations et des troupeaux à la fin de l'automne et au début de l'hiver.
 - 6) Tous les dérangements augmentent les risques de rencontre avec l'homme, incluant des situations potentiellement dangereuses pour ce dernier, mais surtout ces perturbations augmentent les probabilités d'une mort de l'ours (typiquement du fait d'hommes armés tirant en «légitime défense»).
- Djuro Huber

3- Marko Jonozovic, Slovénie (environ 600 ours), Chef du département slovène de la faune et de la chasse au «ministère» slovène des forêts

From : Marko Jonozovic
To : "'sabimat@infonie.fr"
Cc :
Date : Mon, 25 Sep 2006 13:54:27 +0200
Subject : RE: Bears in France

Dear colleagues and friends from FERUS,

I read carefully your e-mail and I'm negatively suprised again about the effects of this project of translocation of bears from Slovenia to France.

About the concrete questions of yours - I can not serve you with concrete data or source of the negative effect of such disturbance in the area of bears, but my personal scientific opinion is that such behaviour has absolute negative impact on bear behaviour. Some crucial components of bear habitat are food availability, shelters to spent winter and day period (winter dens, shrubs or tree plantation,...) and peace above all. If such activity like you described exist bears are forced to daily avoid them or to even move to another areas. In the worst scenario bears can get killed (on the roads, railways,...) or make some unexpected response to humans (approach to the vicinity of settlements, attacks on people,...). Especially in the winter period peace is neccessary to prevent bears to go out of winter dens, females may abandon their cubs and so on. In any case I would strongly recommend to stop with such activities.

I wish you all the best in your fight for the better future of bears in Pyrenees and France.

Sincerely,

Marko JONOZOVIC, M.Sc.
Head of Wildlife and Hunting Department
SLOVENIA FOREST SERVICE
Vecna pot 2, 1000 Ljubljana

P.S. About your mail and the death of Palouma - at first when I got the tragic news about the death of Palouma I spoke about it with my colleagues and we seem unlikely that the animal would fall over the cliff by itself, without of "help" of some people (and dogs maybe). Don't you thing that these "startlings trackings" can have something in common with the death of Palouma??!

Traduction en Français :

Chers collègues et amis de Ferus,

J'ai lu avec attention votre mail et j'ai ressenti à nouveau une surprise négative devant les conséquences de ce programme de translocation d'ours de Slovénie en France.

Au sujet de votre question précise, je ne peux pas vous fournir de données concrètes ou de témoignages sur l'effet négatif de telles perturbations dans les zones à ours, mais mon opinion scientifique personnelle est que de telles actions [les battues d'effarouchement] ont un impact absolument négatif sur le comportement des ours. Parmi les composants cruciaux de l'habitat d'un ours on trouve la disponibilité en nourriture, les abris pour passer l'hiver ou même les journées (tanières hivernales, buissons, broussailles

et arbres), et par dessus tout la tranquillité. Si des actions telles que vous les décrivez interviennent les ours sont forcés de les éviter chaque jour ou même de partir dans d'autres zones. Dans les pires scénarios les ours peuvent être tués (sur les routes, par des trains) ou réagir de manière inattendue envers les hommes (s'approcher des zones habitées, attaquer les gens). En particulier en hiver la tranquillité est nécessaire pour empêcher les ours de sortir de leurs tanières, les femelles pourraient abandonner leurs oursons etc. Dans tous les cas je recommande fortement d'arrêter ces pratiques [les effarouchements].

Je vous souhaite un plein succès dans votre combat en faveur d'un meilleur avenir pour l'ours dans les Pyrénées et en France

Sincèrement.

Marko Jonozovic.

PS : A propos de votre mail, sur la mort de Palouma, au début quand j'ai reçu la tragique nouvelle j'ai parlé de cela avec mes collègues et nous pensions qu'il était peu probable qu'un ours puisse tomber d'une falaise tout seul, sans «l'aide» de certaines personnes (ou peut être de chiens). Ne pensez-vous pas que les battues d'effarouchement pourraient avoir un rapport avec la mort de Palouma ?

4-

----- Initial Header -----

From : Servizio scientifico
To : <sabimat@infonie.fr>
Cc :
Date : Wed, 27 Sep 2006 16:10:42 +0200
Subject : Re: Re:ours en france

C'est claire que la répétition des battues plusieurs fois dans la meme zone emporte les animaux à s'éloigner définitivement de celle zone soi qu'on parle d'une zone de tanière soi d'un zone de refuge ou d'alimentation. Donc le derangement reste et dans le cas d'ours qui viennent d'etre transplantés ça peut porter de risque sur la réussite de la reintroduction. La recherche de zones moins dérangé peut pousser les ours transplantés envers des zones anthropisé avec plus de risque pour les animaux. Les animaux alors viennent en contact avec village, routes, autoroutes ecc. avec beaucoup de risques pour leur intégrité.

Salutations
Cinzia Sulli

Servizio Scientifico
Viale S. Lucia
67032 - PESCA SSEROLI -

5-

----- Initial Header -----

From : Bozidar Flajsman
To : "sabimat@infonie.fr" <sabimat@infonie.fr>
Cc : marko jonzovic
Date : Thu, 28 Sep 2006 10:25:15 +0200
Subject : Odg: Bears in FRANCE

Dear Sabine,
Noise certainly disturbs, and activities such as these should definitely not take place in nature. Marko Jonozovic shall notify you in detail. I wish you success in trying to preserve the bears of the Pyrenees.
Sincerely,
Bozidar Flajsman

6- Roberto Hartasanchez, Espagne (125 ours), responsable de la Fondation pour la politique des animaux sauvages (Fapas)

----- Initial Header -----

From : "Roberto Hartasanchez"
To : <sabimat@infonie.fr>
Cc :
Date : Fri, 22 Sep 2006 17:08:52 +0200
Subject : Solicitud de informacion

Estimados amigos
Os adjuntamos la respuesta a vuestra solicitud de información sobre el oso pardo. Esperamos sea de utilidad. Cualquier otra información que necesiteis, estamos a vuestra disposición.
Muchas gracias por vuestro esfuerzo en favor de la conservación del oso en Pirineos.
Un cordial saludo
Roberto Hartasánchez

FAPAS
Fondo para la Protección de los Animales Salvajes
Las Escuelas s/n. La Pereda
33509 LLanes, Asturias

Tel: +34 985 40 12 64
Fax: + 34 985 40 27 94
fapas@fapas.es
www.fapas.es

document joint :

The Brown Bear Conservation Plan in Asturias Region (Spain), is a legal document that includes measures to regulate this protected specie.

Among the different conservation measures of this planificaron document , there is one related to the delimitation of those territories that are considered as 'especial interest' which main function is to guarantee hibernation and reproduction areas of brown bear. These areas are known as

“Critical areas”. In these designed areas are absolutely prohibited hunting methods that can disturb in any way the tranquility that bears need.

This disturbance can be originate by hunting systems like wild boars hunters beats. In this method of hunting a big group of hunters and persons take part with the aim of cause the escapee of animals towards hunting stands. Obviously this kind of hunting method causes noises, screams and air shoots.

It turns out then, as a logical evidence, that in a process of reintroduction of bears brought from foreign countries, as the one that it is taking place in France, which includes the translation of bears from other countries, the liberated specimen, needs as a priority to have at one's disposal territories where they are not bothered or harassed. This tranquility is indispensable for regular developing of behavior and habits so the bears can get to know the territory to reach the adaptation to these new areas.

If the liberated specimens are disturbed or chased, they will be unable to look for and find the appropriate places for hibernation. In the case of females, the disturbance can seriously attempt against survival guarantee and reproduction process.

Conclusion: Deliberate disturbance to bears, can become actions that impede the bears adaptation processes to new territories, generate an inadaptation dynamic and the failure of bear's recovery process. Finally, and the most serious of the consequences, is the fact that this kind of perturbances can force bears towards extraneous behaviors that involve the loss of feeding natural resources, favouring attacks and damages against domestic cattle, sheep....

Roberto Hartasánchez
FAPAS President

Traductions en français :

Chers amis,
Nous répondons à votre demande d'information sur l'ours brun. Nous espérons que cela vous sera utile. Si vous avez besoin d'autres informations, nous sommes à votre disposition.
Merci beaucoup pour vos efforts en faveur de la conservation de l'ours dans les Pyrénées.
Salutations cordiales,
RH

Traduction du document joint :

Le Plan de conservation de l'ours brun dans les Asturies (Espagne) est un document légal qui comprend des mesures pour gérer cette espèce protégée.

Parmi les différentes mesures de conservation de ce document de planification, il y en a une reliée à la délimitation des territoires qui sont considérés «d'intérêt spécial», dont la principale fonction est de protéger les zones d'hibernation et de reproduction des ours bruns. Ces zones sont connues comme des «Zones critiques». Dans ces zones désignées, sont absolument prohibées toutes les méthodes de chasse qui peuvent déranger de quelque façon que ce soit la tranquillité dont les ours ont besoin.

Ce dérangement peut avoir pour origine des méthodes de chasse comme les battues aux sangliers. Avec cette méthode de chasse, un grand groupe de chasseurs et d'autres personnes se réunissent dans le but de faire fuir les animaux vers des sites de tir. Évidemment, ce type de chasse génère du bruit, des cris, des déflagrations.

Il apparaît donc, en toute logique, que dans un processus de réintroduction d'ours provenant de pays étrangers, comme dans le processus qui se déroule actuellement en France, qui inclut le déplacement d'ours venant d'autres pays, les individus relâchés ont besoin en priorité d'avoir à leur disposition un territoire sur lequel ils ne sont pas dérangés ou pourchassés. Cette tranquillité est indispensable pour le développement normal de leur comportement et de leurs habitudes, afin qu'ils apprennent à connaître leur territoire et réussissent leur adaptation à ces nouveaux lieux.

Si les individus libérés sont dérangés ou chassés, ils seront incapables de chercher et trouver l'endroit approprié à leur hibernation. Dans le cas des femelles, le dérangement peut sérieusement attenter à leur survie et au processus de reproduction.

Conclusion : des perturbations délibérées causées aux ours, peuvent devenir des actes qui empêchent le processus d'adaptation des ours à leurs nouveaux territoires, générer une dynamique d'inadaptation et l'échec du programme de réintroduction des ours. Finalement, la conséquence la plus sérieuse est le fait que ce type de dérangement peut obliger les ours à adopter des comportements anormaux qui impliquent la perte d'alimentation*** sur les ressources naturelles, favorisant les attaques et dommages sur les troupeaux d'ovins, de bovins...

RH,
Pdt du FAPAS, Fonds pour la protection des animaux sauvages.

*** le mot à mot rend la phrase un peu bancal, mais ce que l'on comprend au texte anglais, c'est que les ours vont perdre l'habitude de se nourrir de proies sauvages (note de la traductrice)

Informations divulguées par un certain Louis DOLLO

- 1 - Franska, morte ou vive ?

http://www.lourdes-infos.com/Photos_2007/ours%20140207/Franska-Omex.htm

« **Morte ou vive !** »

« Même si ce n'était pas l'intention de départ c'est bien dans cet esprit que certains ont abordé lundi soir une réunion organisée à Omex par l'ASPP 65 (Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Pyrénéen). »

« Une centaine d'élus locaux, d'éleveurs, de responsables de groupements pastoraux concernés par la présence de Franska dans le secteur Pibeste, Col d'Andorre, Estibet te étaient donc réunis **pour envisager des dispositions à l'égard de cette animal** qui perturbe la vie des estives et des villages depuis 2006, remet sérieusement en cause le principe même de la transhumance et par voie de conséquence l'avenir du patrimoine paysager et de la biodiversité de la réserve naturelle du Pibeste dont on doit rappeler que sa création l'a été à l'initiative des collectivités locales. »

« Durant près de trois heures de débat, de nombreuses idées ont été proposées **dont celle d'éliminer Franska**. Certains allant même jusqu'à proposer de l'envoyer en Pays Basque parce que " **les Basques ont un savoir faire** ". Mais il ne nous a pas été donné de solution pour son transfert dans cette région. D'autres ont suggéré d'en " faire cadeau " à l'IPHB puisque l'institution avait, en décembre 2004, donné son accord pour recevoir deux femelles. Mais manifestement les Béarnais présents hier soir y sont totalement opposés... il fallait s'y attendre. En définitive personne ne veut de cette ourse. **Et pourtant, il faut trouver une solution** ou abandonner l'élevage de montagne. Trouver une solution en maintenant la transhumance et le pastoralisme, c'est bien le but que se donne l'ASPP 65. »

« La cabane du Pré du Roy à proximité de la tute de Franska. **Selon nos informations, il semble qu'une ou des solutions aient, en définitive, été trouvées mais les participants restent discrets sur la méthode ou les méthodes qui pourraient être adoptées selon les secteurs et la complexité des pratiques et surtout des droits exercés sur les terrains par les uns et les autres. L'ASPP 65 serait le " chef d'orchestre " de l'ensemble. Une réunion de travail pour la coordination des actions devrait avoir lieu en comité restreint en fin de semaine. Nous devrions en savoir plus à cette occasion.**

Louis Dollo

- 2- sur lourdes-infos.com :

"**Franska aurait-elle été « accompagnée » ?** - Selon des informations sérieuses que nous avons pu recueillir et plusieurs témoignages, il se pourrait que Franska ait été « accompagnée » vers la « quatre voies » par des personnes inconnues qui ne sont pas des éleveurs. La nuit, vers 23h 15, de puissantes lampes auraient circulé du côté du Hautacam, versant Gazost... Cherchez l'erreur.

Comme pour beaucoup d'autres choses, il apparaît que toute la lumière (sans jeu de mots) n'est pas faite sur cette affaire et que des interrogations persistent. Notamment le rôle de l'ETO et son niveau de compétence. Ne pas oublier les erreurs sur Papillon tout comme sur l'âge de Franska pour ne citer que ces faits. Quant aux plombs qu'elle aurait reçus il y a un mois, cela en rajoute aux zones d'ombre. Cette ourse étant tellement bien suivie, qui aurait pu tirer sur elle ? Ou bien, elle n'était peut-être pas aussi bien suivie que ce qu'on voulait nous faire croire.... Et imaginer qu'on puisse tuer un ours au petit plomb, c'est peut-être un peu naïf. (Louis Dollo) - [Mis en ligne mardi 14 août 2007 – 10h43](#)"

-3 - Sur <http://www.loup-ours-berger.org/2007/08/index.html> : 31 août 2007

Enquête sur la mort de l'ourse Franska, Louis Dollo en première ligne à l'insu de son plein gré

- Le 26 juillet, Louis Dollo publie sur son site : "[Franska et le plan ours plombés](#) !
- Le 9 août, Franska est tuée sur une route près de Lourdes, renversée par une voiture.
- Le 13 août, [l'autopsie de l'ourse Franska](#) révèle qu'elle est criblée de plombs.
- Le 13 août toujours, l'association [FERUS dépose une plainte](#), bientôt suivie par [AVES FRANCE](#).
- Le 29 août Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie demande un [complément d'enquête sur la mort de l'ourse Franska](#).

L'annonce prémonitoire faite par Louis Dollo a surpris tout le monde et a choqué à postériori : "*En attendant que Franska reçoive du plomb dans les prochains jours (l'exaspération des éleveurs est à son comble !), nous pouvons déjà dire que le plan ours a du plomb dans l'aile.*" Il n'a pas fallu attendre longtemps ! Fuite idiote, incapacité à garder pour lui l'information brûlante qui est arrivée jusqu'à ses oreilles avides de sensations sanglantes ou simple hasard ? Vu les relations suivies entre le *journaliste* de "Lourdes Infos" et de "Kairn" et le milieu pastoral, bien peu d'observateurs croient à un simple hasard. Comment l'a-t-il su et qui est à l'origine de cette information sulfureuse ? Une maladresse peut-être lourde de conséquences ?

Les images des battues ont été diffusées sur les chaînes de télévision nationales et signalées à la justice dans les plaintes déposées par les associations de défense de la nature.

L'annonce de la demande de complément d'enquête sème la panique dans le rang des éleveurs et des participants aux battues qui cherchent à se disculper, exactement comme l'on fait avant eux, [les casseurs d'Arbas](#) avec les [suites en justice](#) que l'on sait.

- Revoir les battues dans les journaux télévisés de [TF1](#) et [FR3](#)

Menaces parmi d'autres

Dans le *Journal du Dimanche* – 24 juin 2007 :

«En guise d'exutoire, les bergers de Bagnères-de-Bigorre ont composé une "ode à Franska" qu'ils chantent pour se donner du baume au coeur : "Tu as quitté la Slovénie/Pour venir vivre ici/Sur toute la chaîne des Pyrénées/On ne peut plus supporter tes méfaits." **Et Gilbert Pene d'inventer une fin à la plainte du berger : "Franska, il y a des trous ici, un accident est vite arrivé/Il y a des fusils aussi, prends garde à toi Franska !"»**